

Communauté de Communes de la Haute-Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan bis au 1:2 000 n°59b/60

Villers-Faucon (b)

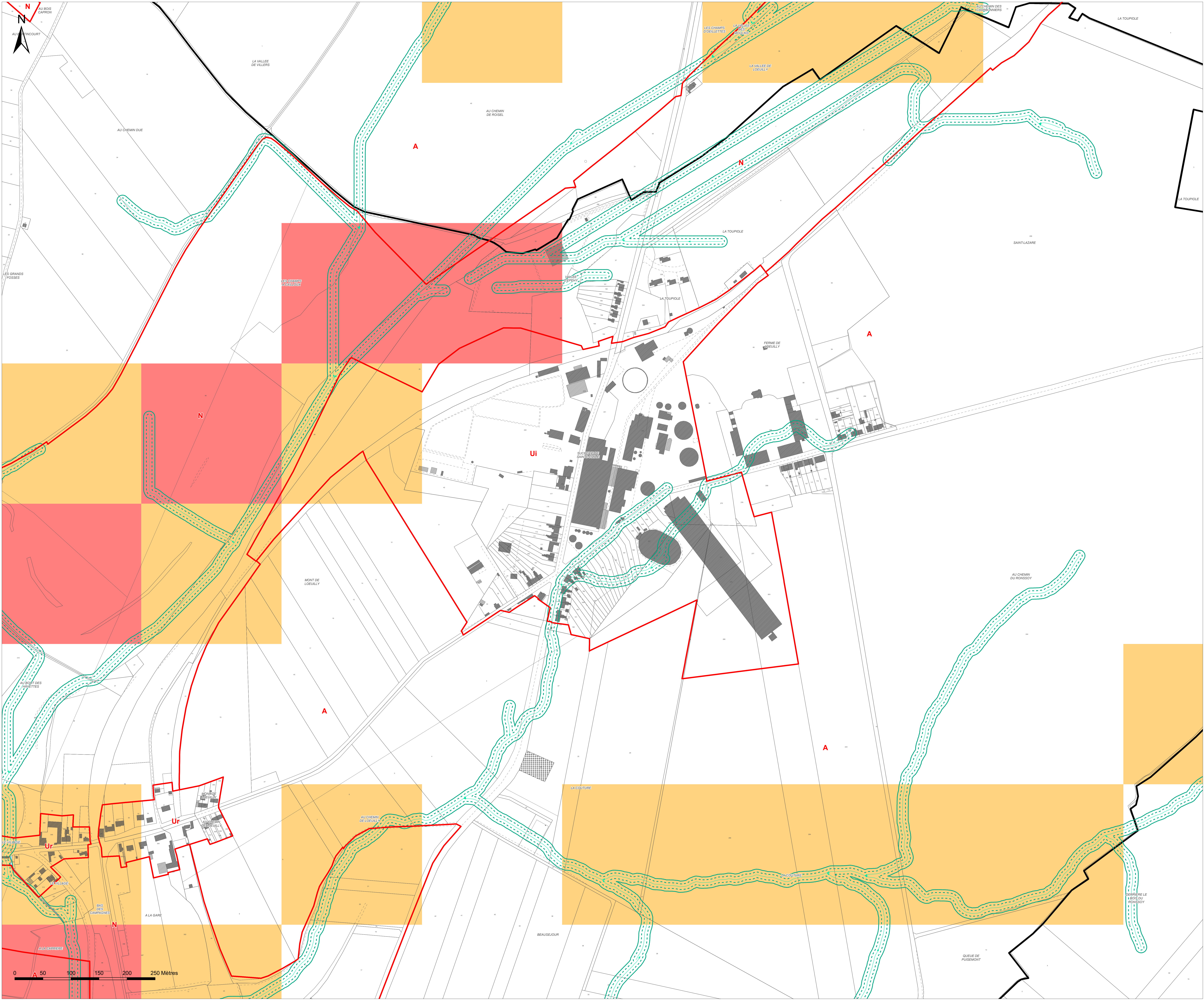
1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 10/10/2024
arrétant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.
Fait à Péronne,
Le Président,



Réalisé le : 23/09/2024

1er ARRÊTÉ LE : 21/09/2023
2ème ARRÊTÉ LE : 10/10/2024
APPROUVÉ LE : XX/XX/XXXX



0 50 100 150 200 250 Mètres

Légende

- Éléments de contexte :**
- Surfaces en eau
 - Construction manquante au cadastre
 - Construction détruite
 - Limites des zones et des secteurs
- Zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :**
- PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 1
 - PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 2
 - PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 3
 - PPRI de la Vallée de la Somme et ses affluents : Zone de type 4
- Zonage pluvial :**
- Axes de ruissellement naturels (avec zones tampons de 10 et 20 mètres) - source SEPIA
 - Voie sujette au ruissellement / ruissellement observé (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
 - Zone à risque vis-à-vis du ruissellement (gestion des pluies exceptionnelles - source SEPIA)
 - Zone prioritaire (gestion des pluies moyennes à fortes - source SEPIA)
 - Secteur hors PPRI soumis à des prescriptions spéciales en raison du risque d'inondation au titre de l'article R151-34 du Code de l'urbanisme (à Comblès, Devise et Mesni-Bruntel)
- Aléas gonflement / retrait des argiles (Source : BRGM) :**
- Secteurs de risques de retrait / gonflement d'argiles moyen
- Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :**
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
 - Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave
- Autres :**
- Secteur de la commune concerné par la présence de souterrains (à Templeux-le-Guérard)
 - Linéaire de part et d'autre duquel un risque de cavité souterraine est connu (à Brie)
- A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible ou très faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructeurs.*
- Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.*